

SOLI'AL

Comptes annuels

de l'exercice clos le 31 décembre

2025

Certifiés conformes
Nathalie SIMON
Présidente du Conseil d'administration de SOLI'AL



SOMMAIRE

Bilan	page 3
Compte de résultat.....	page 5
Annexes aux états financiers	page 7
I. Objet social, nature et périmètre des activités, moyens mis en œuvre par l'association.....	page 7
II. Faits caractéristiques de l'exercice	page 7
III. Principes, règles et méthodes comptables	page 10
IV. Notes sur le bilan.....	page 10
V. Notes sur le compte de résultat	page 17
VI. Autres informations.....	page 19

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

Actif

Rubriques	Brut	Amort/Dép	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
TOTAL I				
ACTIF IMMOBILISE (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	460 254	444 236	16 018	105 858
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	84 039		84 039	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	175 960	97 620	78 339	90 395
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 149		16 149	15 930
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (II)	736 401	541 856	194 545	212 183
(1) Dont à moins d'un an				
ACTIF CIRCULANT (III)				
Stocks et en-cours				
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 700 742		1 700 742	5 139 725
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	18 079		18 079	22 232
Charges constatées d'avance	48 024		48 024	42 789
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	10 918 902		10 918 902	12 154 850
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	12 685 747		12 685 747	17 359 595
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+ II+ III)	13 422 148	541 856	12 880 291	17 571 778
(2) Dont à moins d'un an				

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

Passif

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	736 121	630 296
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	211 534,96	105 825
Situation nette (sous-total)	947 656,27	736 121
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	947 656	736 121
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	8 386 272	13 111 060
TOTAL DES FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	8 386 272	13 111 060
PROVISIONS		
Provisions pour risques		28 872
Provisions pour charges	531 498	556 970
TOTAL DES PROVISIONS (III)	531 498	585 842
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et bénéficiaires d'aides	1 576 809	1 525 458
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	591 835	598 897
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	75 538	
Autres dettes	13 985	72 642
Produits constatés d'avance	756 698	941 757
TOTAL DES DETTES (1) (IV)	3 014 865	3 138 754
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	12 880 291	17 571 778
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

Rubriques	2 025	2 024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	7 100	7 200
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Prestations de services	1 067 805	1 197 717
- dont parrainages		
Refacturation de mise à disposition de personnel		4 181
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 568 777	1 422 524
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels		
- Mécénats		
- Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	5 610 330	1 554 311
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	56 420	3 169
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	9 516 809	8 481 404
Sorties de fonds dédiés	5 356 591	4 649 369
Autres produits	6 536	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	23 190 368	17 319 875
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (1)	669 832	709 704
Aides financières	9 516 811	8 481 405
Impôts et taxes et versements assimilés	159 483	162 026
Salaires	1 175 891	1 158 672
Cotisations sociales	561 344	556 123
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	103 835	133 104
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	103 835	133 104
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	2 076	97 395
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	10 966 918	6 203 680
Autres charges	18 099	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	23 174 288	17 502 108
(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	16 080	-182 233
PRODUITS FINANCIERS		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	257 178	449 664
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	257 178	449 664
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Intérêts et charges assimilées (3)		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	257 178	449 664
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	273 258	267 431

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025 (SUITE)

Rubriques	2 025	2 024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		53 692
TOTAL VI		53 692
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-53 692
Impôts sur les bénéfices (VII)	61 723	107 914
Total des produits (I+III+V)	23 447 546	17 769 539
Total des charges (II+IV+VI+VII)	23 236 011	17 663 714
EXCEDENT OU DEFICIT	211 535	105 825
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

I. OBJET SOCIAL, NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION, MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR L'ASSOCIATION

L'objet de l'association est d'aider les personnes défavorisées rencontrant des difficultés dans l'accès ou le maintien dans un logement.

L'accompagnement social des personnes ou des ménages en difficulté se traduit par :

- l'octroi d'aides financières destinées à compléter les dispositifs de droit commun et ceux d'Action Logement ; ces aides visent à traiter des situations difficiles ou urgentes dont l'absence de prise en charge pourrait compromettre l'accès ou le maintien dans le logement,
- la réalisation de diagnostics sociaux et de mesures d'accompagnement social global personnalisées pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes en difficulté, en interne ou en faisant appel à des prestataires extérieurs,
- toutes autres activités nouvelles ou innovantes, en direct ou en partenariat, dans le cadre notamment de l'ingénierie sociale, technique et financière pour répondre aux besoins des personnes, des entreprises et des territoires,
- le développement de solutions de logement ou d'hébergement en mobilisant les parcs locatifs existants et les dispositifs d'intermédiation locative, notamment le bail glissant,
- la mise en place de missions d'analyse et de sélection de projets pour favoriser la connaissance et le soutien du lien logement-emploi,
- et d'une manière générale toutes activités permettant de réaliser et favoriser le présent objet social.

Les personnes en situation de mobilité réduite ou de dépendance sont également concernées par les aides que peut apporter l'association.

Les principaux moyens mis en œuvre par l'association sont les subventions qu'elle reçoit des entités adhérentes ou non adhérentes pour l'octroi d'aides financières, ainsi que le personnel qualifié qu'elle dédie aux missions d'accompagnement social lié au logement.

II. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Convention d'ingénierie sociale conclue entre Action Logement Services et Soli'AL

L'association a signé le 6 mars 2025 avec Action Logement Services une convention de partenariat aux termes de laquelle les deux entités conviennent de poursuivre leur partenariat dans le domaine de l'accompagnement des ménages en difficulté ainsi que dans les autres activités d'ingénierie sociale.

Cette convention résilie les deux conventions d'ingénierie sociale précédemment conclues, à savoir :

- la Convention IS Forfaitaire signée le 29 février 2024,
- la Convention IS Fonds Énergie signée le 28 décembre 2022.

La convention est conclue avec un effet rétroactif au 1er janvier 2025, pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2026, les fonds pouvant être débloqués jusqu'au 31 décembre 2027. Elle est conclue au titre des exercices 2025 et 2026.

Cette convention prévoit un montant global de subvention de 16 757 765 € correspondant au solde des subventions non consommées au 31 décembre 2024 au titre des conventions antérieures, ventilé comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| - Convention IS Forfaitaire du 29 février 2024 : | 2 885 449 € |
| - Convention IS Fonds Énergie du 28 décembre 2022 : | 13 872 316 € |

Sur l'exercice 2025, cette convention a été utilisée à hauteur de 6 513 859 € comme suit

- 200 000 € au titre du financement des frais de fonctionnement de Soli'AL pour l'exercice 2025, montant inscrit dans les comptes 2025 en produit et encaissé en 2025,
- 182 543 € au titre du dispositif fonds énergie correspondant au dernier appel de fonds d'abondements émis au terme du dispositif et imputés dans les fonds dédiés au 31/12/2025 ; le montant a été encaissé en 2025,
- 4 238 227 € au titre du dispositif prévention des impayés, montant des abondements signés (nets de résiliations) et imputés dans les fonds dédiés au 31/12/2025 (un montant de 4 109 761 € a été encaissé en 2025 et un solde de 128 466 € reste à encaisser au 31/12/2025),
- 1 893 089 € au titre des activités d'ingénierie sociale effectuées par Soli'AL, réparti et garanti comme suit :
 - 437 917 € au titre des missions d'accompagnement social 2024, correspondant au volume d'activité garanti 2024 et encaissé en 2025,
 - 50 000 € au titre des missions d'accompagnement des jeunes en « résidences temporaires Moov Access » 2024 encaissé en 2025,
 - 1 355 172 € au titre des missions d'accompagnement social 2025, montant inscrit en fonds dédiés ; les prestations réalisées sur la période s'élevant à 881 855 €, il ressort un complément d'activité garanti par ALS pour 473 317 € inscrit en subvention ; ces montants sont imputés en moins du fonds dédié ;
 - 50 000 € au titre des missions d'accompagnement des jeunes en « résidences temporaires Moov Access », montant inscrit en produit à recevoir au 31/12/2025 et en subvention.

Tenu compte des encaissements reçus de ALS sur les prestations d'accompagnement social 2025 à hauteur de 401 555 €, le solde global restant à encaisser au titre de l'ingénierie sociale au 31/12/2025 et inscrit en produit à recevoir s'élève pour l'année 2025 à 1 003 617 €.

Logiciel Soli'Aide

L'association utilise un logiciel, nommé Soli'Aide, destiné à l'instruction des demandes d'aides financières, au déblocage de ces aides et au suivi des enveloppes budgétaires par entité, ainsi qu'au suivi des demandes d'accompagnement social. Les dépenses inscrites à l'actif immobilisé au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 85 978 €, dont 84 039 € en immobilisations en cours à la clôture concernant les projets suivants : RGPD et Purge des données avancé à 95% (47 032 €) et l'intégration des nouvelles aides avancé à 60% (37 007 €).

Changement de méthode comptable

L'association applique pour la première fois le **règlement ANC N°2022-06** relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application ».

En particulier, le règlement introduit les changements suivants, d'application prospective :

- Introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel :

ainsi, à compter du 1er janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
- les écritures d'origine fiscale, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres) ;
- Suppression de la technique du transfert de charges ;

L'application de la même méthode d'évaluation sur l'année 2024 aurait conduit à évaluer les postes suivants au 31/12/2024 comme suit, sans impact sur le résultat net de l'exercice 2024 :

Bilan (en euros)	2024 publié	Retraitements de présentation	2024 retraité
Bilan Actif	17 571 778	0	17 571 778
Bilan Passif	17 571 778	0	17 571 778

Compte de résultat (en euros)	2024 publié	Retraitements de présentation	2024 retraité
Produits d'exploitation	17 319 875	0	17 319 875
Charges d'exploitation	17 502 108	53 692	17 555 800
Autres charges		53 692	53 692
-Autres charges de gestion courante		53 692	53 692
Résultat d'exploitation	-182 233	-53 692	(235 925)
Résultat financier	449 664	0	449 664
Produits exceptionnel	0	0	-
Charges exceptionnelles	53 692	-53 692	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	53 692	-53 692	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	-
Résultat exceptionnel	-53 692	53 692	-
Excédent ou déficit	105 825	0	105 825

III. PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France, et notamment :

- le principe de prudence,
- le principe d'indépendance des exercices,
- le principe de continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,

Ils sont préparés conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, en application du règlement ANC n° 2018-06, tel que modifié par les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, obligatoirement applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Le règlement ANC n° 2022-06 modifie en particulier la présentation des états financiers, la définition du résultat exceptionnel, la suppression des transferts de charges et la réorganisation de l'annexe.

À ce titre, les modèles de bilan, de compte de résultat et la structure de l'annexe ont été adaptés pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

IV. NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS

Tableau de variation des immobilisations :

	VALEUR AU 1er JANVIER 2025	VENTILATION DES AUGMENTATIONS			
		Entrées		Virements	
		Acquisitions	Apports	Créations	De poste à poste
					Provenant de l'actif
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets et droits similaires	458 314		1 939		
Immobilisations incorporelles en cours			84 039		
TOTAL 1	458 314	85 978			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Installations agencements aménagements	99 313				
Matériel de transport	10 900				
Matériel de bureau et informatique	38 300				
Mobilier	27 447				
TOTAL 2	175 960				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Dépôts et Cautionnements	15 930		369		
TOTAL 3	15 930	369			
TOTAL 1 + 2 + 3	650 204	86 347			

VENTILATION DES DIMINUTIONS					VALEUR AU 31 DECEMBRE 2025
Virements		Sorties			
De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors-service	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets et droits similaires					460 254
Immobilisations incorporelles en cours					84 039
TOTAL 1					544 293
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Installations agencements aménagements					99 313
Matériel de transport					10 900
Matériel de bureau et informatique					38 300
Mobilier					27 447
TOTAL 2					175 960
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Dépôts et Cautionnements					150
TOTAL 3					16 149
TOTAL 1 + 2 + 3					736 401

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Tableau de variation des amortissements :

Euros	VALEUR AU 1er JANVIER 2025	AUGMENTATIONS			
Rubriques		Compléments liés une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnell es
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets et droits similaires	352 456		91 780		
TOTAL 1	352 456		91 780		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Installations agencements aménagements	22 705		9 931		
Matériel de transport	10 900				
Matériel de bureau et informatique	38 300				
Mobilier	13 660		2 124		
TOTAL 2	85 565		12 055		
TOTAL 1 + 2	438 021		103 835		

Euros	DIMINUTIONS		VALEUR AU 31 DECEMBRE 2025
Rubriques	Eléments cédés	Eléments mis hors-service	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Concessions, brevets et droits similaires			444 236
TOTAL 1			444 236
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Installations agencements aménagements			32 637
Matériel de transport			10 900
Matériel de bureau et informatique			38 300
Mobilier			15 784
TOTAL 2			97 620
TOTAL 1 + 2			541 856

Amortissements des immobilisations - Cadre général

Tableau des amortissements - Cadre général						
Euros	Durées d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture
Rubriques			31/12/2024			31/12/2025
Immobilisations incorporelles			352 456	91 780	-	444 236
Concessions, brevets et droits similaires	3 ans	Linéaire	352 456	91 780	-	444 236
Immobilisations corporelles			85 565	12 055	-	97 620
Installations agencements aménagements	10 ans	Linéaire	22 705	9 931	-	49 200
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	10 900	-	-	10 900
Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans	Linéaire	38 300	-	-	38 300
Mobilier	3 à 10 ans	Linéaire	13 660	2 124	-	
TOTAL			438 021	103 835	-	541 856

IMMOBILISATIONS FINANCIERES - Echancier

Rubriques	Total	Échéance		
		à - de 1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Immobilisations financières	16 149	0	0	16 149
Dépôts et cautionnements	16 149			16 149
TOTAL	16 149	0	0	16 149

CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Il est constaté une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'une créance est inférieure à sa valeur nette comptable.

Echéances des créances :

Rubriques	Total	Échéance		
		à - de 1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 700 742	1 700 742	0	0
Clients	25 705	25 705		
Clients factures à établir	0	0		
Adhérents cotisations	0	0		
Adhérents subventions	671 420	671 420		
Adhérents subventions à recevoir	1 003 617	1 003 617		
Autres	18 079	18 079	0	0
Fournisseurs avoirs non parvenus	9 584	9 584		
Personnel	4 402	4 402		
Organismes sociaux - IJSS	4 093	4 093		
Etat impôts et taxes	0	0		
Passifs sociaux à encaisser	0	0		
Débiteurs divers	0	0		
Charges constatées d'avance	48 024	48 024		
TOTAL	1 766 845	1 766 845	0	0

Le poste « Adhérents subventions » s'établit à 671 420 € et inclut les subventions bailleurs restant à encaisser sur le dispositif Prévention des Impayés pour 542 954 € et les abondements Action Logement Services signés non encaissés sur le dispositif Prévention des Impayés pour 128 466 €.

Le poste « Adhérents subventions à recevoir » s'établit à 1 003 617 € et inclut le solde des subventions dues par Action Logement Services prévues dans la convention d'ingénierie sociale 2025-2026 entre Soli'AL et ALS : 953 617 € au titre des missions d'accompagnement social et 50 000 € au titre des missions « Moov Access ».

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Détail des charges constatées d'avance :

Rubriques	Montant
Loyers et charges locatives 1er trimestre 2026	42 052
Frais de déplacements 1er trimestre 2026	4 856
Sous-traitance KDS 01/01/26-31/05/26	816
Assurances 1er semestre 2026	248
Sous-traitance Qualisocial 01/01/26-03/04/26	51
TOTAL	48 024

FONDS PROPRES

Fonds propres sans droit de reprise :

Les fusions et dévolutions réalisées en 2018 ont fait ressortir des écarts correspondants aux actifs nets des associations apportées. Ces écarts avaient été comptabilisés initialement en fonds propres sans droit de reprise initialement pour un montant total de 1 332 119 €.

En 2023, l'association CILMED (Centre d'insertion pour le logement des ménages en difficulté), dont l'objet social est notamment de contribuer à l'insertion et à la réinsertion sociale par le logement des ménages les plus défavorisés, a attribué son boni de liquidation à l'association Soli'AL pour un montant de 381 100 €.

Compte tenu des délibérations des assemblées générales, les quotes-parts des résultats de l'association des années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 et le boni de liquidation de CILMED ont porté le solde des fonds propres complémentaires à 736 121 € au 1^{er} janvier 2025.

Tableau de variation des fonds propres :

	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	630 296	105 825	0		736 121
Fonds propres avec droit de reprise	0				0
Ecarts des réévaluation	0				0
Réserves	0	0			0
Report à nouveau	0	0			0
Excédent ou déficit de l'exercice	105 825	-105 825	211 535		211 535
Situation nette	736 121	0	211 535	0	947 656
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissements					0
Provisions réglementées					0
TOTAL	736 121	0	211 535	0	947 656

L'assemblée générale du 20 juin 2025 a décidé d'affecter le résultat excédentaire 2024 d'un montant de + 105 825.07 € en totalité en fonds propres complémentaires sans droit de reprise.

FONDS DEDIES

Les fonds dédiés représentent la partie des ressources affectées aux membres de l'association et qui n'a pas pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Tableau de variation des fonds dédiés :

	Début d'exercice	Reports en fonds dédiés	Utilisations de fonds dédiés	Transferts entre fonds dédiés	Frais de gestion précomptés, nets des sorties	Sorties de fonds dédiés (Remboursements / Annulations)	Autres (prestations facturées et facturables)	Fin d'exercice
	A	B	C	D	E	F	G	A+B-C+D-E+F+G
Fonds dédiés issus de								
Contributions financières d'autres organismes								
- Aides financières aux personnes physiques - ASQ	6 768 055	10 953 418	-8 993 935	-161 250	-872 780	-33 610	0	7 659 897
- Accompagnement social des personnes physiques	701 580	881 855		175 200			-1 032 260	726 375
- Accompagnement social Passerelle des personnes physiques	21 450	0		-13 950			-7 500	0
- Aides financières aux personnes physiques - AE	5 619 974	13 500	-522 874		212 380	-5 322 980		0
TOTAL	13 111 060	11 848 773	-9 516 809	0	-660 400	-5 356 591	-1 039 760	8 386 272

La colonne « reports » indique les subventions reçues des bailleurs et de Action Logement Services issues des conventions signées en 2025.

La colonne « utilisations » correspond aux délivrances d'aides financières réalisées sur la période.

La colonne « transferts » concernent des transferts d'enveloppes entre fonds dédiés réalisés à la demande des bailleurs.

Les « frais de gestion précomptés » correspondent aux frais de gestion précomptés relatifs aux conventions signées avec les bailleurs en 2025.

Les sorties de fonds dédiés concernent des remboursements et/ou des annulations suite à des résiliations ou des avenants survenus sur la période.

Les « autres prestations » correspondent aux prestations d'accompagnement social réalisées et imputées sur les enveloppes des bailleurs inscrites en fonds dédiés en 2025.

Sur 2025, la fin du dispositif « Fonds Energie » a donné lieu à un remboursement de fonds non utilisés pour un montant de 5 322 980 €.

Au 31/12/2025, les fonds dédiés s'élèvent globalement à 8 386 272 € et se répartissent sur les deux fonds suivants :

-Aide sur quittance	7 659 897 €
-Accompagnement social	726 375 €

PROVISIONS POUR RISQUES

La provision constituée au 31 décembre 2024 au titre d'un litige prud'homal, fondée sur une estimation de sortie de ressources probable, est devenue sans objet en 2025. Une reprise intégrale de cette provision a donc été enregistrée au cours de l'exercice.

PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET MEDAILLES DU TRAVAIL

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de médailles du travail sont comptabilisés en application de la recommandation ANC n° 2013-02.

L'évaluation actuarielle de l'engagement a été réalisée selon la méthode dite « Projected Unit Credit / Prorate Service » (ou Méthode Prorata temporis). Les calculs sont effectués bénéficiaire par bénéficiaire selon le processus suivant :

- 1) calcul de Valeur Actuelle Probable : la VAP est estimée par projection de la prestation à l'échéance et intégration de facteurs d'actualisation financière et de probabilisation (survie et turnover).
 -Table de survie = table INSEE H/F 2022-2024 (en remplacement de la table INSEE/F 2020-2022 utilisée au 31/12/2024),
 -Tables de turnover décroissantes en fonction de l'âge et prenant des valeurs variant de 5 % à 0 %, nulles au-delà de 50 ans
- 2) détermination de la Projected Benefit Obligation : le calcul de la PBO repose sur le principe de répartition linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié. Elle est égale à la fraction de la VAP correspondant aux droits acquis à la clôture de l'exercice, au prorata de l'ancienneté à cette date par rapport à l'ancienneté totale qu'aura le salarié à la date de versement de la prestation.
 Les hypothèses et paramètres retenus à la date de clôture sont les suivants :
 -Âge de cessation d'activité 67 ans pour les cadres et 64 ans pour les non-cadres
 -Taux d'actualisation 3,79 % (taux iBoxx Corporate Bonds AA 10+observé au 30/11/2025, contre 3,43 % en 2024)
 -Taux d'évolution des salaires 3,50 % pour les cadres et les non-cadres, inflation incluse
 -Taux de revalorisation du PMSS 2,75 % (inchangé)
 -Taux de charges patronales 62,20 % (58,0 % en 2024)

Les échéances des médailles coïncident avec celles des médailles d'honneur du travail (20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans). Les montants versés sont fonction du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale dont on estime la revalorisation chaque année à 2,75%.

AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES

Suite au changement de règles en matière de congés payés et d'arrêt de travail (jurisprudence du 13 septembre 2023) confirmant le principe de primauté du droit de l'UE sur le droit national, une provision pour charges est comptabilisée au 31/12/2024.

Période de rattrapage retenue : 2017-2023

Montant provisionné par catégorie : salariés présents et sortis

Tableau de variation des provisions :

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises		Fin d'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
PROVISIONS POUR RISQUES	28 872	0	0	28 872	0
- Provision pour litiges	28 872	0		28 872	0
PROVISIONS POUR CHARGES	556 970	2 076	-	27 548	531 498
- Indemnités de fin de carrière	486 343	0		9 996	476 347
- Médailles du travail	27 829	2 076		419	29 486
- Autres	42 798	0		17 133	25 665
TOTAL	585 842	2 076	0	56 420	531 498

DETTES

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Echéances des dettes :

Rubriques	Total	Échéance		
		à - de 1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Dettes fournisseurs et bénéficiaires d'aides	1 576 809	1 576 809	0	0
Fournisseurs	137 338	137 338		
Fournisseurs factures non parvenues	49 323	49 323		
Bénéficiaires Aides à décaisser	21 173	21 173		
Bénéficiaires Aides engagées non décaissées	1 368 976	1 368 976		
Dettes fiscales et sociales	591 835	591 835	0	0
Personnel	152	152		
Personnel charges à payer	306 005	306 005		
Organismes sociaux	85 354	85 354		
Organismes sociaux charges à payer	116 820	116 820		
Etat impôts et taxes	71 905	71 905		
Etat charges à payer	11 599	11 599		
Dettes sur immobilisations	75 538	75 538	0	0
Fournisseurs d'immobilisations	0	0		
Fournisseurs d'immobilisations - factures non parvenues	75 538	75 538		
Autres dettes	13 985	13 985	0	0
Créditeurs divers	13 985	13 985		
Produits constatés d'avance	756 698	756 698		
TOTAL	3 014 865	3 014 865	0	0

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Détail des produits constatés d'avance :

Rubriques	Montant
Frais de gestion s/ASQ et AS relatifs aux exercices 2026 et suivants	756 698
Frais de gestion s/AE relatifs aux exercices 2026 et suivants	0
TOTAL	756 698

Les frais de gestion sont prévus dans les conventions Prévention des Impayés et les conventions Fonds Energie signées avec les bailleurs. Ils font l'objet d'une répartition dans le temps en fonction de la consommation des enveloppes d'aides aux personnes physiques et d'accompagnement social.

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Prestations de services

Les prestations de services concernent les prestations d'accompagnement social réalisées sur la période dans le cadre du dispositif Prévention des Impayés.

Rubriques	2025	2024
PRESTATIONS DE SERVICES	1 066 687	1 197 717
- Accompagnement social	1 050 516	1 157 568
- Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale de relogement (MOUS)	16 171	40 149
AUTRES PRESTATIONS	1 118	4 181
- Refacturation de mise à disposition de personnel	-	4 181
- Refacturation autres	1 118	-
TOTAL	1 067 805	1 201 898

Produits des tiers financeurs

Ils sont comptabilisés à l'engagement.

Les concours publics et subventions d'exploitation, d'un montant de 1 568 777 €, représentent les frais de gestion et subventions reçus ou à recevoir des organismes adhérents ou non adhérents et destinés à couvrir une partie des charges d'exploitation de l'association.

Les contributions financières, d'un montant de 5 610 330 €, représentent les sommes reçues ou à recevoir des organismes adhérents ou non adhérents sous forme d'intérêts différentiels ou de subventions directes, et destinées à financer les aides financières aux personnes physiques, le dispositif d'accompagnement social prévu dans le cadre des conventions de prévention des impayés et du fonds énergie. Le montant est impacté significativement cette année des résiliations de bailleurs effectives relatives à la fin du dispositif Fonds Energie (-5 309 477 €).

Rubriques	2025	2024
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 568 777	1 422 524
- Frais de gestion	845 460	734 607
- Subvention d'exploitation	723 317	687 917
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	5 610 330	1 554 311
- Subvention des adhérents dispositif Prévention des Impayés	10 885 187	5 718 492
- Subvention intérêts différentiels des adhérents dispositif PI	34 620	54 688
- Subvention des adhérents dispositif Aides Energie	-5 309 477	-4 218 869
TOTAL	7 179 107	2 976 835

Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes intègrent les services supports (RH, finance, juridique, informatique et moyens généraux) issus d'Action Logement Services moyennant une refacturation forfaitaire de prestations de services conformément au contrat signé le 25/03/2024 à effet rétroactif au 1er janvier 2024 pour un montant de 300 201 € en 2025 (contre 298 908 € en 2024).

Rubriques	2025	2024
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Prestations des services supports ALS	300 201	298 908
Locaux	177 656	166 421
Informatique	105 596	123 095
Moyens généraux	31 326	44 326
Honoraires et frais d'actes	26 724	38 706
Déplacements, réception	25 445	29 831
Assurances	1 432	5 717
Divers	1 452	2 699
TOTAL	669 832	709 704

Aides financières

Les aides financières accordées aux personnes physiques sont comptabilisées à l'engagement.

Rubriques	2025	2024
Aides sur quittance	8 993 935	7 115 600
Aides énergie	522 876	1 365 804
TOTAL	9 516 811	8 481 405

RESULTAT FINANCIER

Rubriques (en Euros)	2025	2024
Produits financiers	257 178	449 664
Produits d'intérêts sur compte bancaire rémunéré	257 178	449 664
Charges financières	0	0
Résultat financier	257 178	449 664

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Rubriques (en Euros)	2025	2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0
Prix de vente des immobilisations cédées		0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		53 692
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0
Valeur comptable des immobilisations cédées		0
Résultat exceptionnel	0 -	53 692

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées car non évaluées à ce jour. Le bénévolat réalisé par les membres du conseil d'administration a été identifié comme pouvant entrer dans les contributions volontaires dont bénéficie l'association.

VI. AUTRES INFORMATIONS

TABLEAU DES INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF PAR CATEGORIE

Répartition des effectifs par catégorie	
Lignes à développer par catégorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Techniciens	2,33
Techniciens supérieurs	17,00
Cadres	7,90
Total	27,23

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires du commissaire aux comptes	KPMG
Honoraires afférents à la certification des comptes	20 970
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
Total HT	20 970
TVA 20%	4 194
TTC	25 164

ENVELOPPES ISSUES DES CONVENTIONS D'INGENIERIE SOCIALES CONCLUES AVEC ACTION LOGEMENT SERVICES

Les montants non consommés à la clôture de l'exercice des enveloppes issues de la convention d'ingénierie sociale conclues entre Action Logement Services et Soli'AL sont détaillés comme suit :

- Subvention 2025/2026..... 10 243 906 €
(Convention signée le 06/03/2025 pour un montant global de 16 757 765 €, déduction faite des montants utilisés au cours de l'année 2025 à hauteur de 6 513 859 € (détaillés au paragraphe II dans les faits caractéristiques de l'exercice) ; le montant non consommé et ainsi non engagé de cette enveloppe d'un montant de 10 243 906 € n'est pas comptabilisé).

TABLEAU DES AUTRES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Informations au titre des opérations non inscrites au bilan			
Nature de l'opération	Montant des risques et avantages attendus de l'opération	Garanties données	Autres informations

Néant

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, la direction de Soli'AL n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause sa capacité à poursuivre son activité.



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

SOLI'AL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SOLI'AL

19 Quai d'Austerlitz - 75013 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

SOLI'AL

19 Quai d'Austerlitz - 75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association SOLI'AL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOLI'AL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 8 juin 2026

KPMG SA

Erik Boulois

Associé

SOLI'AL

Comptes annuels

de l'exercice clos le 31 décembre

2025

SOMMAIRE

Bilan	page 3
Compte de résultat.....	page 5
Annexes aux états financiers	page 7
I. Objet social, nature et périmètre des activités, moyens mis en œuvre par l'association.....	page 7
II. Faits caractéristiques de l'exercice	page 7
III. Principes, règles et méthodes comptables	page 10
IV. Notes sur le bilan.....	page 10
V. Notes sur le compte de résultat	page 17
VI. Autres informations.....	page 19

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

Actif

Rubriques	Brut	Amort/Dép	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
TOTAL I				
ACTIF IMMOBILISE (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	460 254	444 236	16 018	105 858
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	84 039		84 039	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	175 960	97 620	78 339	90 395
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 149		16 149	15 930
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (II)	736 401	541 856	194 545	212 183
(1) Dont à moins d'un an				
ACTIF CIRCULANT (III)				
Stocks et en-cours				
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 700 742		1 700 742	5 139 725
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	18 079		18 079	22 232
Charges constatées d'avance	48 024		48 024	42 789
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	10 918 902		10 918 902	12 154 850
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	12 685 747		12 685 747	17 359 595
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+ II+ III)	13 422 148	541 856	12 880 291	17 571 778
(2) Dont à moins d'un an				

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

Passif

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	736 121	630 296
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	211 534,96	105 825
Situation nette (sous-total)	947 656,27	736 121
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	947 656	736 121
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	8 386 272	13 111 060
TOTAL DES FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	8 386 272	13 111 060
PROVISIONS		
Provisions pour risques		28 872
Provisions pour charges	531 498	556 970
TOTAL DES PROVISIONS (III)	531 498	585 842
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et bénéficiaires d'aides	1 576 809	1 525 458
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	591 835	598 897
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	75 538	
Autres dettes	13 985	72 642
Produits constatés d'avance	756 698	941 757
TOTAL DES DETTES (1) (IV)	3 014 865	3 138 754
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	12 880 291	17 571 778
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

Rubriques	2 025	2 024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	7 100	7 200
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Prestations de services	1 067 805	1 197 717
- dont parrainages		
Refacturation de mise à disposition de personnel		4 181
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 568 777	1 422 524
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels		
- Mécénats		
- Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	5 610 330	1 554 311
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	56 420	3 169
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	9 516 809	8 481 404
Sorties de fonds dédiés	5 356 591	4 649 369
Autres produits	6 536	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	23 190 368	17 319 875
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (1)	669 832	709 704
Aides financières	9 516 811	8 481 405
Impôts et taxes et versements assimilés	159 483	162 026
Salaires	1 175 891	1 158 672
Cotisations sociales	561 344	556 123
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	103 835	133 104
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	103 835	133 104
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	2 076	97 395
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	10 966 918	6 203 680
Autres charges	18 099	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	23 174 288	17 502 108
(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	16 080	-182 233
PRODUITS FINANCIERS		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	257 178	449 664
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	257 178	449 664
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Intérêts et charges assimilées (3)		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	257 178	449 664
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	273 258	267 431

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025 (SUITE)

Rubriques	2 025	2 024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		53 692
TOTAL VI		53 692
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-53 692
Impôts sur les bénéfices (VII)	61 723	107 914
Total des produits (I+III+V)	23 447 546	17 769 539
Total des charges (II+IV+VI+VII)	23 236 011	17 663 714
EXCEDENT OU DEFICIT	211 535	105 825
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

I. OBJET SOCIAL, NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION, MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR L'ASSOCIATION

L'objet de l'association est d'aider les personnes défavorisées rencontrant des difficultés dans l'accès ou le maintien dans un logement.

L'accompagnement social des personnes ou des ménages en difficulté se traduit par :

- l'octroi d'aides financières destinées à compléter les dispositifs de droit commun et ceux d'Action Logement ; ces aides visent à traiter des situations difficiles ou urgentes dont l'absence de prise en charge pourrait compromettre l'accès ou le maintien dans le logement,
- la réalisation de diagnostics sociaux et de mesures d'accompagnement social global personnalisées pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes en difficulté, en interne ou en faisant appel à des prestataires extérieurs,
- toutes autres activités nouvelles ou innovantes, en direct ou en partenariat, dans le cadre notamment de l'ingénierie sociale, technique et financière pour répondre aux besoins des personnes, des entreprises et des territoires,
- le développement de solutions de logement ou d'hébergement en mobilisant les parcs locatifs existants et les dispositifs d'intermédiation locative, notamment le bail glissant,
- la mise en place de missions d'analyse et de sélection de projets pour favoriser la connaissance et le soutien du lien logement-emploi,
- et d'une manière générale toutes activités permettant de réaliser et favoriser le présent objet social.

Les personnes en situation de mobilité réduite ou de dépendance sont également concernées par les aides que peut apporter l'association.

Les principaux moyens mis en œuvre par l'association sont les subventions qu'elle reçoit des entités adhérentes ou non adhérentes pour l'octroi d'aides financières, ainsi que le personnel qualifié qu'elle dédie aux missions d'accompagnement social lié au logement.

II. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Convention d'ingénierie sociale conclue entre Action Logement Services et Soli'AL

L'association a signé le 6 mars 2025 avec Action Logement Services une convention de partenariat aux termes de laquelle les deux entités conviennent de poursuivre leur partenariat dans le domaine de l'accompagnement des ménages en difficulté ainsi que dans les autres activités d'ingénierie sociale.

Cette convention résilie les deux conventions d'ingénierie sociale précédemment conclues, à savoir :

- la Convention IS Forfaitaire signée le 29 février 2024,
- la Convention IS Fonds Énergie signée le 28 décembre 2022.

La convention est conclue avec un effet rétroactif au 1er janvier 2025, pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2026, les fonds pouvant être débloqués jusqu'au 31 décembre 2027. Elle est conclue au titre des exercices 2025 et 2026.

Cette convention prévoit un montant global de subvention de 16 757 765 € correspondant au solde des subventions non consommées au 31 décembre 2024 au titre des conventions antérieures, ventilé comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| - Convention IS Forfaitaire du 29 février 2024 : | 2 885 449 € |
| - Convention IS Fonds Énergie du 28 décembre 2022 : | 13 872 316 € |

Sur l'exercice 2025, cette convention a été utilisée à hauteur de 6 513 859 € comme suit

- 200 000 € au titre du financement des frais de fonctionnement de Soli'AL pour l'exercice 2025, montant inscrit dans les comptes 2025 en produit et encaissé en 2025,
- 182 543 € au titre du dispositif fonds énergie correspondant au dernier appel de fonds d'abondements émis au terme du dispositif et imputés dans les fonds dédiés au 31/12/2025 ; le montant a été encaissé en 2025,
- 4 238 227 € au titre du dispositif prévention des impayés, montant des abondements signés (nets de résiliations) et imputés dans les fonds dédiés au 31/12/2025 (un montant de 4 109 761 € a été encaissé en 2025 et un solde de 128 466 € reste à encaisser au 31/12/2025),
- 1 893 089 € au titre des activités d'ingénierie sociale effectuées par Soli'AL, réparti et garanti comme suit :
 - 437 917 € au titre des missions d'accompagnement social 2024, correspondant au volume d'activité garanti 2024 et encaissé en 2025,
 - 50 000 € au titre des missions d'accompagnement des jeunes en « résidences temporaires Moov Access » 2024 encaissé en 2025,
 - 1 355 172 € au titre des missions d'accompagnement social 2025, montant inscrit en fonds dédiés ; les prestations réalisées sur la période s'élevant à 881 855 €, il ressort un complément d'activité garanti par ALS pour 473 317 € inscrit en subvention ; ces montants sont imputés en moins du fonds dédié ;
 - 50 000 € au titre des missions d'accompagnement des jeunes en « résidences temporaires Moov Access », montant inscrit en produit à recevoir au 31/12/2025 et en subvention.

Tenu compte des encaissements reçus de ALS sur les prestations d'accompagnement social 2025 à hauteur de 401 555 €, le solde global restant à encaisser au titre de l'ingénierie sociale au 31/12/2025 et inscrit en produit à recevoir s'élève pour l'année 2025 à 1 003 617 €.

Logiciel Soli'Aide

L'association utilise un logiciel, nommé Soli'Aide, destiné à l'instruction des demandes d'aides financières, au déblocage de ces aides et au suivi des enveloppes budgétaires par entité, ainsi qu'au suivi des demandes d'accompagnement social. Les dépenses inscrites à l'actif immobilisé au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 85 978 €, dont 84 039 € en immobilisations en cours à la clôture concernant les projets suivants : RGPD et Purge des données avancé à 95% (47 032 €) et l'intégration des nouvelles aides avancé à 60% (37 007 €).

Changement de méthode comptable

L'association applique pour la première fois le **règlement ANC N°2022-06** relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application ».

En particulier, le règlement introduit les changements suivants, d'application prospective :

- Introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel :

ainsi, à compter du 1er janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
- les écritures d'origine fiscale, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres) ;
- Suppression de la technique du transfert de charges ;

L'application de la même méthode d'évaluation sur l'année 2024 aurait conduit à évaluer les postes suivants au 31/12/2024 comme suit, sans impact sur le résultat net de l'exercice 2024 :

Bilan (en euros)	2024 publié	Retraitements de présentation	2024 retraité
Bilan Actif	17 571 778	0	17 571 778
Bilan Passif	17 571 778	0	17 571 778

Compte de résultat (en euros)	2024 publié	Retraitements de présentation	2024 retraité
Produits d'exploitation	17 319 875	0	17 319 875
Charges d'exploitation	17 502 108	53 692	17 555 800
Autres charges		53 692	53 692
-Autres charges de gestion courante		53 692	53 692
Résultat d'exploitation	-182 233	-53 692	(235 925)
Résultat financier	449 664	0	449 664
Produits exceptionnel	0	0	-
Charges exceptionnelles	53 692	-53 692	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	53 692	-53 692	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	-
Résultat exceptionnel	-53 692	53 692	-
Excédent ou déficit	105 825	0	105 825

III. PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France, et notamment :

- le principe de prudence,
- le principe d'indépendance des exercices,
- le principe de continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,

Ils sont préparés conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, en application du règlement ANC n° 2018-06, tel que modifié par les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, obligatoirement applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Le règlement ANC n° 2022-06 modifie en particulier la présentation des états financiers, la définition du résultat exceptionnel, la suppression des transferts de charges et la réorganisation de l'annexe.

À ce titre, les modèles de bilan, de compte de résultat et la structure de l'annexe ont été adaptés pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

IV. NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS

Tableau de variation des immobilisations :

	VALEUR AU 1er JANVIER 2025	VENTILATION DES AUGMENTATIONS			
		Entrées		Virements	
		Acquisitions	Apports	Créations	De poste à poste
					Provenant de l'actif
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets et droits similaires	458 314		1 939		
Immobilisations incorporelles en cours			84 039		
TOTAL 1	458 314	85 978			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Installations agencements aménagements	99 313				
Matériel de transport	10 900				
Matériel de bureau et informatique	38 300				
Mobilier	27 447				
TOTAL 2	175 960				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Dépôts et Cautionnements	15 930		369		
TOTAL 3	15 930	369			
TOTAL 1 + 2 + 3	650 204	86 347			

VENTILATION DES DIMINUTIONS					VALEUR AU 31 DECEMBRE 2025
Virements		Sorties			
De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors-service	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets et droits similaires					460 254
Immobilisations incorporelles en cours					84 039
TOTAL 1					544 293
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Installations agencements aménagements					99 313
Matériel de transport					10 900
Matériel de bureau et informatique					38 300
Mobilier					27 447
TOTAL 2					175 960
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Dépôts et Cautionnements					150
TOTAL 3					16 149
TOTAL 1 + 2 + 3					736 401

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Tableau de variation des amortissements :

Euros	VALEUR AU 1er JANVIER 2025	AUGMENTATIONS			
Rubriques		Compléments liés une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnell es
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets et droits similaires	352 456		91 780		
TOTAL 1	352 456		91 780		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Installations agencements aménagements	22 705		9 931		
Matériel de transport	10 900				
Matériel de bureau et informatique	38 300				
Mobilier	13 660		2 124		
TOTAL 2	85 565		12 055		
TOTAL 1 + 2	438 021		103 835		

Euros	DIMINUTIONS		VALEUR AU 31 DECEMBRE 2025
Rubriques	Eléments cédés	Eléments mis hors-service	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Concessions, brevets et droits similaires			444 236
TOTAL 1			444 236
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Installations agencements aménagements			32 637
Matériel de transport			10 900
Matériel de bureau et informatique			38 300
Mobilier			15 784
TOTAL 2			97 620
TOTAL 1 + 2			541 856

Amortissements des immobilisations - Cadre général

Tableau des amortissements - Cadre général						
Euros	Durées d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture
Rubriques			31/12/2024			31/12/2025
Immobilisations incorporelles			352 456	91 780	-	444 236
Concessions, brevets et droits similaires	3 ans	Linéaire	352 456	91 780	-	444 236
Immobilisations corporelles			85 565	12 055	-	97 620
Installations agencements aménagements	10 ans	Linéaire	22 705	9 931	-	49 200
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	10 900	-	-	10 900
Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans	Linéaire	38 300	-	-	38 300
Mobilier	3 à 10 ans	Linéaire	13 660	2 124	-	
TOTAL			438 021	103 835	-	541 856

IMMOBILISATIONS FINANCIERES - Echancier

Rubriques	Total	Échéance		
		à - de 1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Immobilisations financières	16 149	0	0	16 149
Dépôts et cautionnements	16 149			16 149
TOTAL	16 149	0	0	16 149

CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Il est constaté une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'une créance est inférieure à sa valeur nette comptable.

Echéances des créances :

Rubriques	Total	Échéance		
		à - de 1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 700 742	1 700 742	0	0
Clients	25 705	25 705		
Clients factures à établir	0	0		
Adhérents cotisations	0	0		
Adhérents subventions	671 420	671 420		
Adhérents subventions à recevoir	1 003 617	1 003 617		
Autres	18 079	18 079	0	0
Fournisseurs avoirs non parvenus	9 584	9 584		
Personnel	4 402	4 402		
Organismes sociaux - IJSS	4 093	4 093		
Etat impôts et taxes	0	0		
Passifs sociaux à encaisser	0	0		
Débiteurs divers	0	0		
Charges constatées d'avance	48 024	48 024		
TOTAL	1 766 845	1 766 845	0	0

Le poste « Adhérents subventions » s'établit à 671 420 € et inclut les subventions bailleurs restant à encaisser sur le dispositif Prévention des Impayés pour 542 954 € et les abondements Action Logement Services signés non encaissés sur le dispositif Prévention des Impayés pour 128 466 €.

Le poste « Adhérents subventions à recevoir » s'établit à 1 003 617 € et inclut le solde des subventions dues par Action Logement Services prévues dans la convention d'ingénierie sociale 2025-2026 entre Soli'AL et ALS : 953 617 € au titre des missions d'accompagnement social et 50 000 € au titre des missions « Moov Access ».

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Détail des charges constatées d'avance :

Rubriques	Montant
Loyers et charges locatives 1er trimestre 2026	42 052
Frais de déplacements 1er trimestre 2026	4 856
Sous-traitance KDS 01/01/26-31/05/26	816
Assurances 1er semestre 2026	248
Sous-traitance Qualisocial 01/01/26-03/04/26	51
TOTAL	48 024

FONDS PROPRES

Fonds propres sans droit de reprise :

Les fusions et dévolutions réalisées en 2018 ont fait ressortir des écarts correspondants aux actifs nets des associations apportées. Ces écarts avaient été comptabilisés initialement en fonds propres sans droit de reprise initialement pour un montant total de 1 332 119 €.

En 2023, l'association CILMED (Centre d'insertion pour le logement des ménages en difficulté), dont l'objet social est notamment de contribuer à l'insertion et à la réinsertion sociale par le logement des ménages les plus défavorisés, a attribué son boni de liquidation à l'association Soli'AL pour un montant de 381 100 €.

Compte tenu des délibérations des assemblées générales, les quotes-parts des résultats de l'association des années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 et le boni de liquidation de CILMED ont porté le solde des fonds propres complémentaires à 736 121 € au 1^{er} janvier 2025.

Tableau de variation des fonds propres :

	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	630 296	105 825	0		736 121
Fonds propres avec droit de reprise	0				0
Ecarts des réévaluation	0				0
Réserves	0	0			0
Report à nouveau	0	0			0
Excédent ou déficit de l'exercice	105 825	-105 825	211 535		211 535
Situation nette	736 121	0	211 535	0	947 656
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissements					0
Provisions réglementées					0
TOTAL	736 121	0	211 535	0	947 656

L'assemblée générale du 20 juin 2025 a décidé d'affecter le résultat excédentaire 2024 d'un montant de + 105 825.07 € en totalité en fonds propres complémentaires sans droit de reprise.

FONDS DEDIES

Les fonds dédiés représentent la partie des ressources affectées aux membres de l'association et qui n'a pas pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Tableau de variation des fonds dédiés :

	Début d'exercice	Reports en fonds dédiés	Utilisations de fonds dédiés	Transferts entre fonds dédiés	Frais de gestion précomptés, nets des sorties	Sorties de fonds dédiés (Remboursements / Annulations)	Autres (prestations facturées et facturables)	Fin d'exercice
	A	B	C	D	E	F	G	A+B-C+D-E+F+G
Fonds dédiés issus de								
Contributions financières d'autres organismes								
- Aides financières aux personnes physiques - ASQ	6 768 055	10 953 418	-8 993 935	-161 250	-872 780	-33 610	0	7 659 897
- Accompagnement social des personnes physiques	701 580	881 855		175 200			-1 032 260	726 375
- Accompagnement social Passerelle des personnes physiques	21 450	0		-13 950			-7 500	0
- Aides financières aux personnes physiques - AE	5 619 974	13 500	-522 874		212 380	-5 322 980		0
TOTAL	13 111 060	11 848 773	-9 516 809	0	-660 400	-5 356 591	-1 039 760	8 386 272

La colonne « reports » indique les subventions reçues des bailleurs et de Action Logement Services issues des conventions signées en 2025.

La colonne « utilisations » correspond aux délivrances d'aides financières réalisées sur la période.

La colonne « transferts » concernent des transferts d'enveloppes entre fonds dédiés réalisés à la demande des bailleurs.

Les « frais de gestion précomptés » correspondent aux frais de gestion précomptés relatifs aux conventions signées avec les bailleurs en 2025.

Les sorties de fonds dédiés concernent des remboursements et/ou des annulations suite à des résiliations ou des avenants survenus sur la période.

Les « autres prestations » correspondent aux prestations d'accompagnement social réalisées et imputées sur les enveloppes des bailleurs inscrites en fonds dédiés en 2025.

Sur 2025, la fin du dispositif « Fonds Energie » a donné lieu à un remboursement de fonds non utilisés pour un montant de 5 322 980 €.

Au 31/12/2025, les fonds dédiés s'élèvent globalement à 8 386 272 € et se répartissent sur les deux fonds suivants :

-Aide sur quittance	7 659 897 €
-Accompagnement social	726 375 €

PROVISIONS POUR RISQUES

La provision constituée au 31 décembre 2024 au titre d'un litige prud'homal, fondée sur une estimation de sortie de ressources probable, est devenue sans objet en 2025. Une reprise intégrale de cette provision a donc été enregistrée au cours de l'exercice.

PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET MEDAILLES DU TRAVAIL

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de médailles du travail sont comptabilisés en application de la recommandation ANC n° 2013-02.

L'évaluation actuarielle de l'engagement a été réalisée selon la méthode dite « Projected Unit Credit / Prorate Service » (ou Méthode Prorata temporis). Les calculs sont effectués bénéficiaire par bénéficiaire selon le processus suivant :

- 1) calcul de Valeur Actuelle Probable : la VAP est estimée par projection de la prestation à l'échéance et intégration de facteurs d'actualisation financière et de probabilisation (survie et turnover).
 -Table de survie = table INSEE H/F 2022-2024 (en remplacement de la table INSEE/F 2020-2022 utilisée au 31/12/2024),
 -Tables de turnover décroissantes en fonction de l'âge et prenant des valeurs variant de 5 % à 0 %, nulles au-delà de 50 ans
- 2) détermination de la Projected Benefit Obligation : le calcul de la PBO repose sur le principe de répartition linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié. Elle est égale à la fraction de la VAP correspondant aux droits acquis à la clôture de l'exercice, au prorata de l'ancienneté à cette date par rapport à l'ancienneté totale qu'aura le salarié à la date de versement de la prestation.
 Les hypothèses et paramètres retenus à la date de clôture sont les suivants :
 -Âge de cessation d'activité 67 ans pour les cadres et 64 ans pour les non-cadres
 -Taux d'actualisation 3,79 % (taux iBoxx Corporate Bonds AA 10+observé au 30/11/2025, contre 3,43 % en 2024)
 -Taux d'évolution des salaires 3,50 % pour les cadres et les non-cadres, inflation incluse
 -Taux de revalorisation du PMSS 2,75 % (inchangé)
 -Taux de charges patronales 62,20 % (58,0 % en 2024)

Les échéances des médailles coïncident avec celles des médailles d'honneur du travail (20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans). Les montants versés sont fonction du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale dont on estime la revalorisation chaque année à 2,75%.

AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES

Suite au changement de règles en matière de congés payés et d'arrêt de travail (jurisprudence du 13 septembre 2023) confirmant le principe de primauté du droit de l'UE sur le droit national, une provision pour charges est comptabilisée au 31/12/2024.

Période de rattrapage retenue : 2017-2023

Montant provisionné par catégorie : salariés présents et sortis

Tableau de variation des provisions :

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises		Fin d'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
PROVISIONS POUR RISQUES	28 872	0	0	28 872	0
- Provision pour litiges	28 872	0		28 872	0
PROVISIONS POUR CHARGES	556 970	2 076	-	27 548	531 498
- Indemnités de fin de carrière	486 343	0		9 996	476 347
- Médailles du travail	27 829	2 076		419	29 486
- Autres	42 798	0		17 133	25 665
TOTAL	585 842	2 076	0	56 420	531 498

DETTES

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Echéances des dettes :

Rubriques	Total	Échéance		
		à - de 1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Dettes fournisseurs et bénéficiaires d'aides	1 576 809	1 576 809	0	0
Fournisseurs	137 338	137 338		
Fournisseurs factures non parvenues	49 323	49 323		
Bénéficiaires Aides à décaisser	21 173	21 173		
Bénéficiaires Aides engagées non décaissées	1 368 976	1 368 976		
Dettes fiscales et sociales	591 835	591 835	0	0
Personnel	152	152		
Personnel charges à payer	306 005	306 005		
Organismes sociaux	85 354	85 354		
Organismes sociaux charges à payer	116 820	116 820		
Etat impôts et taxes	71 905	71 905		
Etat charges à payer	11 599	11 599		
Dettes sur immobilisations	75 538	75 538	0	0
Fournisseurs d'immobilisations	0	0		
Fournisseurs d'immobilisations - factures non parvenues	75 538	75 538		
Autres dettes	13 985	13 985	0	0
Créditeurs divers	13 985	13 985		
Produits constatés d'avance	756 698	756 698		
TOTAL	3 014 865	3 014 865	0	0

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Détail des produits constatés d'avance :

Rubriques	Montant
Frais de gestion s/ASQ et AS relatifs aux exercices 2026 et suivants	756 698
Frais de gestion s/AE relatifs aux exercices 2026 et suivants	0
TOTAL	756 698

Les frais de gestion sont prévus dans les conventions Prévention des Impayés et les conventions Fonds Energie signées avec les bailleurs. Ils font l'objet d'une répartition dans le temps en fonction de la consommation des enveloppes d'aides aux personnes physiques et d'accompagnement social.

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Prestations de services

Les prestations de services concernent les prestations d'accompagnement social réalisées sur la période dans le cadre du dispositif Prévention des Impayés.

Rubriques	2025	2024
PRESTATIONS DE SERVICES	1 066 687	1 197 717
- Accompagnement social	1 050 516	1 157 568
- Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale de relogement (MOUS)	16 171	40 149
AUTRES PRESTATIONS	1 118	4 181
- Refacturation de mise à disposition de personnel	-	4 181
- Refacturation autres	1 118	-
TOTAL	1 067 805	1 201 898

Produits des tiers financeurs

Ils sont comptabilisés à l'engagement.

Les concours publics et subventions d'exploitation, d'un montant de 1 568 777 €, représentent les frais de gestion et subventions reçus ou à recevoir des organismes adhérents ou non adhérents et destinés à couvrir une partie des charges d'exploitation de l'association.

Les contributions financières, d'un montant de 5 610 330 €, représentent les sommes reçues ou à recevoir des organismes adhérents ou non adhérents sous forme d'intérêts différentiels ou de subventions directes, et destinées à financer les aides financières aux personnes physiques, le dispositif d'accompagnement social prévu dans le cadre des conventions de prévention des impayés et du fonds énergie. Le montant est impacté significativement cette année des résiliations de bailleurs effectives relatives à la fin du dispositif Fonds Energie (-5 309 477 €).

Rubriques	2025	2024
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 568 777	1 422 524
- Frais de gestion	845 460	734 607
- Subvention d'exploitation	723 317	687 917
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	5 610 330	1 554 311
- Subvention des adhérents dispositif Prévention des Impayés	10 885 187	5 718 492
- Subvention intérêts différentiels des adhérents dispositif PI	34 620	54 688
- Subvention des adhérents dispositif Aides Energie	-5 309 477	-4 218 869
TOTAL	7 179 107	2 976 835

Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes intègrent les services supports (RH, finance, juridique, informatique et moyens généraux) issus d'Action Logement Services moyennant une refacturation forfaitaire de prestations de services conformément au contrat signé le 25/03/2024 à effet rétroactif au 1er janvier 2024 pour un montant de 300 201 € en 2025 (contre 298 908 € en 2024).

Rubriques	2025	2024
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Prestations des services supports ALS	300 201	298 908
Locaux	177 656	166 421
Informatique	105 596	123 095
Moyens généraux	31 326	44 326
Honoraires et frais d'actes	26 724	38 706
Déplacements, réception	25 445	29 831
Assurances	1 432	5 717
Divers	1 452	2 699
TOTAL	669 832	709 704

Aides financières

Les aides financières accordées aux personnes physiques sont comptabilisées à l'engagement.

Rubriques	2025	2024
Aides sur quittance	8 993 935	7 115 600
Aides énergie	522 876	1 365 804
TOTAL	9 516 811	8 481 405

RESULTAT FINANCIER

Rubriques (en Euros)	2025	2024
Produits financiers	257 178	449 664
Produits d'intérêts sur compte bancaire rémunéré	257 178	449 664
Charges financières	0	0
Résultat financier	257 178	449 664

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Rubriques (en Euros)	2025	2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0
Prix de vente des immobilisations cédées		0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		53 692
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0
Valeur comptable des immobilisations cédées		0
Résultat exceptionnel	0 -	53 692

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées car non évaluées à ce jour. Le bénévolat réalisé par les membres du conseil d'administration a été identifié comme pouvant entrer dans les contributions volontaires dont bénéficie l'association.

VI. AUTRES INFORMATIONS

TABLEAU DES INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF PAR CATEGORIE

Répartition des effectifs par catégorie	
Lignes à développer par catégorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Techniciens	2,33
Techniciens supérieurs	17,00
Cadres	7,90
Total	27,23

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires du commissaire aux comptes	KPMG
Honoraires afférents à la certification des comptes	20 970
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
Total HT	20 970
TVA 20%	4 194
TTC	25 164

ENVELOPPES ISSUES DES CONVENTIONS D'INGENIERIE SOCIALES CONCLUES AVEC ACTION LOGEMENT SERVICES

Les montants non consommés à la clôture de l'exercice des enveloppes issues de la convention d'ingénierie sociale conclues entre Action Logement Services et Soli'AL sont détaillés comme suit :

- Subvention 2025/2026..... 10 243 906 €
(Convention signée le 06/03/2025 pour un montant global de 16 757 765 €, déduction faite des montants utilisés au cours de l'année 2025 à hauteur de 6 513 859 € (détaillés au paragraphe II dans les faits caractéristiques de l'exercice) ; le montant non consommé et ainsi non engagé de cette enveloppe d'un montant de 10 243 906 € n'est pas comptabilisé).

TABLEAU DES AUTRES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Informations au titre des opérations non inscrites au bilan			
Nature de l'opération	Montant des risques et avantages attendus de l'opération	Garanties données	Autres informations

Néant

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, la direction de Soli'AL n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause sa capacité à poursuivre son activité.



Groupe ActionLogement

ASSOCIATION

Siège social : 19/21 Quai d'Austerlitz
75013 PARIS
RNA W784000528
SIREN 393 044 938

PROPOSITION D'AFECTATION DE RESULTAT **EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS** **DEUXIEME RESOLUTION**

Le Conseil décide de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025 d'un montant de 211 534.96 € de la manière suivante :

- En « Fonds propres complémentaires sans droit de reprise » pour + 211 534,96 €, portant ainsi le solde des Fonds propres complémentaires sans droit de reprise à 947 656.27 €.

DECISION D'AFECTATION DU RESULTAT **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DU 23 JUIN 2026** **DEUXIEME RESOLUTION**

Deuxième résolution **Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale décide, conformément aux dispositions réglementaires, d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025 d'un montant de 211 534.96 € de la manière suivante :

- En « Fonds propres complémentaires sans droit de reprise » pour + 211 534,96 €, portant ainsi le solde des Fonds propres complémentaires sans droit de reprise à 947 656.27 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme à l'original
Nathalie SIMON
Présidente du Conseil d'Administration